



CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE  
RIO DE JANEIRO

pour les États de Guanabara, Rio de Janeiro,  
Minas Gerais et Espírito Santo

RIO DE JANEIRO, le 26 juin 1974.

Rua Candido Mendes 157/11<sup>o</sup>  
Case postale 744 / ZC-00  
Télégrammes: CONSULSUISSE  
Téléphone 222-1896  
Telex: CONSULSUISSE RIO 893

*über die zweite  
Verhaftung von  
in der Schweiz offen-  
bar niemand in-  
formiert. VG*

Réf: 141.2 - MA/de  
211.1

ad s.B.32.11.Brés.-VR/ke

CONFIDENTIELLE

A la Direction politique du  
Département politique fédéral  
B e r n e

*Bitte Genehmigungen  
Verdächtigen, die Kopie  
interessiert Stellen im  
de Bases in Prozess*

Mme Chantal Carvalho Santos,  
née Russi

cn	#1	VR	GE	HN	VG	VR	c/a
Datum	1.7	2.7	4.7	4.7	9.7	10.7	12.7
Visa	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
EPD	1. Juli 1974						
Ref.	S.B. 32.11.Brés.						

Monsieur l'Ambassadeur,

Russi Marie-Hélène

Suite à la correspondance antérieure, je vous adresse ci-inclus une notice de mon collaborateur qui a assisté hier au jugement rendu par le Tribunal militaire dans cette affaire. Comme vous le lirez, Mme Chantal Carvalho Santos a été acquittée. Il est possible que le Ministère public interjette recours contre ce verdict auprès du Suprême Tribunal de Brasília. En supposant même que ce soit le cas, il est peu probable, de l'avis de la défense, que le Tribunal de Brasília casse la sentence émise hier à Rio de Janeiro, sentence prise presque à l'unanimité des voix et prononçant l'absolution des accusés.

Cette affaire vient donc de trouver une heureuse issue; je crois dès lors pouvoir la considérer comme définitivement liquidée.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Consul général de Suisse:

*[Signature]*  
Marcel Guélat

Annexe

Copie à l'Ambassade de Suisse, Brasilia, p.i.



141.2 - MA/de  
211.1

Le 25 juin 1974.

Notice confidentielle à  
l'intention de Monsieur le Consul général

Mme Chantal Carvalho Santos,  
née Russi

Conformément à vos directives, je me suis rendu ce jour au Tribunal militaire pour assister à la dernière séance du procès intenté à Mme Chantal Carvalho Santos, à son mari et à 10 autres accusés.

Dans les couloirs du Tribunal, je rencontre notre compatriote qui me fait part d'emblée de ses préoccupations quant à l'issue du procès. Parmi les autres accusés régnait également un certain pessimisme. Mme Carvalho Santos me présente à sa soeur Mlle Marie-Hélène Russi, venue expressément de Salvador. Ensemble nous gagnons la salle d'audience à 13.00 heures. Je constate que le jury militaire, exception faite du juge-auditeur, a complètement changé.

Le représentant du Ministère public, contrairement à l'avis de la défense, exige la lecture des différents actes d'accusation et des dépositions. Prenant ensuite la parole, il a conclu son réquisitoire (qui a duré environ 3 heures) en demandant le châtement des accusés.

Les huit avocats de la défense se sont succédés à la barre. Ils se sont efforcés par de brillants plaidoyers de démanteler les argumentations du Ministère public qui plaidait la culpabilité des accusés pour atteinte à l'ordre politique et social et à la sécurité nationale. Nous saurons à la fin qu'il y sont parvenu. Ces avocats se sont élevés avec véhémence, voire violence, contre les méthodes d'arrestation arbitraires de la police de l'armée, les interrogatoires menés de façon brutale, les tortures, sans que les accusés puissent lors de la première phase de l'enquête bénéficier de l'assistance juridique.

- 2 -

Un vieux maître du barreau a souligné que la personne dont il a assumé le mandat de défense, a subi de tels sévices qu'elle a eu un bras cassé (il s'agit d'une jeune étudiante universitaire de 20 ans).

Le défenseur de Mme Carvalho Santos, en reprenant les thèses de ses collègues, a relevé par des éléments d'appréciation persuasifs que le chef d'accusation pesant sur notre compatriote n'était ni prouvé ni non plus confirmé par les dépositions des témoins à charge. En s'adressant au jury pour demander l'absolution complète de sa cliente, cet homme de loi s'est ainsi exprimé:

"Mme Chantal Carvalho Santos est citoyenne suisse. L'autorité consulaire suisse, fidèle à la tradition humanitaire du pays qu'elle représente, a suivi de près l'évolution du cas de sa compatriote. Un fonctionnaire du Consulat général de Suisse à Rio de Janeiro a assisté aux séances du Tribunal militaire; il est parmi nous ce soir. Faites qu'il puisse quitter cette salle en emportant non seulement l'impression mais la conviction que le Brésil a un sens élevé de la justice."

C'est finalement à 22.15 heures que le jury a rendu son verdict. Par 4 voix contre 1, le jury militaire s'est prononcé pour l'acquiescement de tous les accusés.

*Humanité*

*M. H. ~~Carvalho Santos~~*